

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 30 JUIN 2022**

**Membres titulaires en exercice : 54**

**L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	Mme Catherine CIRON
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elías AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HÈCHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X		X	P	Mme Brigitte MAISON
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	M. Sylvain HAMON			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

M. Alain RABU et M. Alain LE TOLGUENEC ont quitté la séance à 19 h 54 lors de la lecture de la délibération n°073 relative à la convention partenariale du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval. M. Alain LE TOLGUENEC a donné pouvoir à Mme Brigitte MAISON.

M. Yvan MENAGER a quitté la séance à 20 h 22 lors de la lecture de la délibération n°076 relative à la solarisation du patrimoine bâti de la communauté de communes.

\*\*\*\*\*

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour de la présente séance concernant la création d'une France Services à Châteaubriant. La délibération correspondante a été adressée dernièrement par courriel aux conseillers communautaires.

## **Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires**

### *Finances*

#### **- Délibération n° 056 : Candidature Leader 2023-2027**

M. Philippe DUGRAVOT présente sur une première diapositive les grands axes du plan de développement qui avait été mis en œuvre pour la période 2014-2022 et qui reposait sur trois piliers. Le premier pilier identifié était l'économie, l'emploi et la formation, le second, l'environnement, la mobilité et la transition énergétique et le troisième concernait les solidarités.

Il précise que dans le contexte, le plan avait poursuivi un certain nombre d'objectifs.

Sur le premier pilier, il s'agissait tout particulièrement de conforter la création et la transmission d'entreprises, de soutenir l'action de développement touristique en valorisant les sites et les événements qui s'y rattachent.

Au titre de l'environnement, de la mobilité et de la transition énergétique, il s'agissait de sensibiliser des habitants du territoire sur les enjeux de la transition énergétique, approfondir la connaissance des bio ressources et leur valorisation.

Au chapitre des solidarités, il s'agissait d'accompagner l'organisation en réseaux des professionnels de santé, de soutenir des initiatives destinées à faciliter notamment le service à la personne et l'accompagnement de projets du quartier prioritaire de la Ville aux Roses.

Pour ce qui est de la répartition financière entre les différentes actions, il souhaite communiquer des éléments de compréhension. L'enveloppe initiale attribuée était de l'ordre de 900 000 €, celle-ci a été complétée par une dotation de transition d'un montant de 300 000 €.

Il souhaite ensuite faire part du bilan des actions susmentionnées sur la période 2014-2020-2022.

Sur le volet économie emploi et formation, la démarche d'accompagnement à la transmission des entreprises et en particulier des exploitations agricoles sur la communauté de communes a constitué un élément important de la démarche. L'action qui a également été mise en œuvre sur ce pilier porte sur le développement commercial des centralités.

Egalement, une démarche de réalisation d'une application numérique pour les forges de la Hunaudière, « Immersion 1830 a également été menée, puis un « Salon Top Entreprendre » avait été organisé en 2016 et qui représentait une vitrine des métiers des entreprises du territoire.

Au titre de l'environnement, de la mobilité et de la transition énergétique, les actions menées ont porté sur l'élaboration d'un Plan Global de Déplacement sur le territoire de l'intercommunalité, l'acquisition et l'installation de 5 stations et d'une flotte de vélos à assistance électrique, une action de promotion du transport à la demande, la création de la maison de la mobilité, la mise en place et la poursuite du déploiement des véhicules électriques sur les territoires de Derval et de Châteaubriant, la valorisation de bio ressources agricoles sur la communauté de communes, une étude de préfiguration d'un projet de coopération inter territorial concernant l'itinéraire cyclable inter régional reliant Nantes au Mont Saint-Michel.

Concernant ce dernier point, M. Philippe DUGRAVOT rappelle que le territoire a une position privilégiée puisqu'il se trouve à mi-chemin entre Nantes et le Mont Saint-Michel. Il précise qu'une démarche de développement touristique fort est en cours et s'inscrit pleinement dans ces actions.

Enfin, au titre de la solidarité, les actions menées ont porté sur le soutien à la vie associative avec le Centre Socio Culturel Intercommunal, la création d'un jeu au parc des droits de l'enfant, la création d'une crèche bio et bilingue à Derval, la création d'un centre de santé, la création d'un service de médiation numérique, l'aménagement d'un Pôle enfance sur Derval, l'aménagement d'un foyer de jeunes travailleurs sur le secteur de la Ville aux Roses et l'aménagement de jardins familiaux.

S'agissant de la candidature, qui fait l'objet de la délibération inscrite à la présente séance, il indique qu'il convient en premier lieu de réaffirmer les enjeux fondamentaux de LEADER.

Il rappelle par ailleurs que les fonds européens se répartissent globalement, en 4 fonds structurels : le FEDER, le FEADER qui intéresse l'intercommunalité à travers le déploiement des fonds LEADER sur les territoires de la Région Pays de la Loire, le FSE, le Fonds Social pour l'Emploi, puis un fonds spécifique relatif à la gestion des ressources abiotiques qui concernent la pêche et les affaires maritimes.

Il souligne que pour la période 2021-2027, l'Union Européenne a voté et débloqué 1 800 milliards d'euros pour accompagner les territoires dans leurs projets à travers ces différents fonds structurels.

L'objet de la candidature consistera à réaffirmer la stratégie du développement avec une volonté d'implication des acteurs locaux dans l'élaboration de la démarche. Il informe que le seul élément connu aujourd'hui concernant le renouvellement de ce programme est l'existence d'une enveloppe de 29 millions d'euros pour la période 2023-2027 qui sera répartie entre les 20 GAL (Groupe d'Actions Locales) de la Région Pays de la Loire.

En ce qui concerne les territoires éligibles dans le cadre de la candidature à présenter, il explique que ce sont les groupements intercommunaux qui possèdent une population d'au moins 25 000 habitants. A ce titre, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval est directement concernée.

Il précise qu'une démarche devra être inscrite dans la politique globale de gestion de ces fonds LEADER et portera sur la coopération avec un minimum de 1 % de l'enveloppe qui devrait être fléché sur des actions de coopération.

Les thématiques qui devront être poursuivies à travers ce plan d'action locale du Groupe d'Action Locale de Châteaubriant, devront se décliner autour des 3 piliers évoqués précédemment : le développement économique, la transition écologique et la cohésion sociale. Afin d'alimenter ces 3 priorités, il conviendra de décliner un nombre maximum de 10 actions sur la durée du programme pour réaliser les objectifs fixés dans le cadre du dossier de candidature.

Sur le plan matériel, M. Philippe DUGRAVOT indique que la candidature est à déposer au plus tard à la fin du mois de septembre 2022. Toutefois, une légère marge de tolérance pourrait être accordée par la Région des Pays de la Loire. En tout état de cause, les dossiers devront être déposés à l'automne pour une signature du contrat avec la Région en 2023 et une date d'éligibilité des dépenses pour les dossiers qui seront présentés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Egalement, il fait remarquer que le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique est le point d'appui de ce dossier de candidature. Au titre de la transition écologique, il conviendra de développer des solutions de mobilité bas carbone en apportant des réponses adaptées aux besoins de déplacement des habitants au sein du territoire communal. Il s'agit d'un objectif important et majeur qui sera poursuivi dans le cadre du présent volet.

Au titre du développement économique, les actions porteront sur l'évolution de nouveaux services et équipements dédiés en particulier à la formation professionnelle et supérieure sur le territoire, le développement d'une nouvelle offre d'accueil du tourisme d'itinérance en référence aux itinéraires cyclables notamment.

Au chapitre de la cohésion sociale, il informe que les actions porteront sur l'accompagnement du déploiement du projet culturel de territoire qui est un volet extrêmement important pour l'intercommunalité et le développement du réseau de lecture publique. Egalement, il conviendra de soutenir des initiatives qui faciliteront la prévention en encourageant le développement d'une alimentation saine d'approvisionnement local et l'encouragement au développement de l'activité physique.

M. Philippe DUGRAVOT insiste sur le fait que l'objectif de cette présentation était de communiquer les grandes lignes de la démarche conduite jusqu'à présent concernant ce dossier de candidature qui sera présenté en septembre. Un travail sera ensuite engagé sur les fiches actions qui seront soumises à la Région.

M. Bernard GAUDIN souhaiterait intervenir en particulier à l'adresse de M. le Président. Il se dit étonné de découvrir cette délibération ce soir. Lors de la commission Finances qui s'est tenue le 15 juin, il a été présenté parmi l'ensemble des délibérations, la numéro 57 qui concerne les modifications de la maquette financière concernant le poste de direction du centre socio culturel avec une modification sur la partie financement LEADER.

Il rappelle qu'à cette occasion, il avait posé trois questions au Président, la première pour demander le bilan des actions du programme LEADER en cours ; la seconde pour obtenir des informations sur des problèmes importants de règlements dans le cadre de ce programme LEADER, un certain nombre d'associations ou d'acteurs ont attendu en effet fort longtemps les règlements dans le cadre de ce programme, avec pour certains quelques difficultés de trésorerie. La troisième question portait sur la suite du programme LEADER qui s'éteignait en 2020 et prolongé de 2 ans.

Il indique que le Président lui avait répondu qu'une présentation du bilan serait réalisée en conférence des maires et qu'ensuite, les conseillers communautaires auraient connaissance de ces éléments.

Il constate qu'au regard de l'exposé de la délibération, des réunions étaient déjà organisées pour réfléchir à une nouvelle candidature et regrette d'avoir été informé au dernier moment alors que des éléments auraient pu être communiqués lors de la commission.

Il fait observer que c'est la première fois que le programme LEADER est évoqué en séance du conseil communautaire, alors qu'il existe depuis un certain temps.

Il considère que ce n'est pas respectueux du travail des commissions lesquelles recueillent déjà peu de participation à ce jour et que ce n'est pas respectueux pour les élus communautaires qui ont envie de s'investir.

M. Bernard GAUDIN trouve ce programme très intéressant car il est ascendant au contraire de beaucoup de programmes aujourd'hui. Le programme LEADER permet de réunir des acteurs locaux sur des projets innovants. Il s'agit d'ailleurs de l'une des conditions de réalisation d'un certain nombre d'actions du programme.

Il regrette toutefois que ce dossier n'ait pas été présenté en amont au sein de ladite commission. Il aurait apprécié d'être informé de l'existence de travaux sur ce dossier et de l'engagement d'une réflexion sur la candidature.

M. le Président fait tout d'abord le point sur les commissions lesquelles n'ont jamais, depuis de nombreuses années, occulté d'informations sur le programme LEADER. S'agissant du bilan du programme, il répond qu'il pourra lui être adressé s'il le souhaite par M. Philippe DUGRAVOT.

Concernant les problèmes de financement, il souligne que la communauté de communes est tributaire de ces difficultés. Il précise que la Région est à ce jour responsable du fonctionnement de ce programme. Elle a le souhait de l'améliorer car elle a hérité d'un fonctionnement amélioré de la part de l'Etat et des contacts ont été pris pour que ce souhait aboutisse.

Il revient sur la délibération présentée à la présente séance en précisant qu'il s'agit d'une candidature. Dans ces conditions, il ne comprend pas comment peut être fait le procès du passé.

Pour ce qui est de l'axe du développement économique évoqué précédemment, il souligne que ce dernier est important mais il ne pense pas qu'il soit partagé par M. Bernard GAUDIN. Il rappelle à cet effet que lors de la création de la Maison de la création et de la transmission des entreprises, dénommée aujourd'hui le Quai des Entrepreneurs, M. GAUDIN avait voté contre. Il fait remarquer par ailleurs que lors de l'adoption de la délibération relative à l'abondement par le Budget principal de l'opération de construction du quai des entrepreneurs, M. GAUDIN avait été le seul à voter contre.

M. Bernard GAUDIN souligne que sa demande porte sur un souhait de travailler dans les commissions et de réfléchir à des projets y compris des candidatures dans le cadre d'un programme LEADER.

M. Philippe DUGRAVOT ajoute qu'il préside le GAL depuis le début du mandat. Il indique que la gestion des fonds LEADER est caractérisée par la durée sur laquelle s'inscrit le traitement des dossiers. Ces derniers sont très complexes et font l'objet de beaucoup d'allers et retours entre la Région et la communauté de communes, et s'inscrivent donc dans la durée.

Concernant le bilan, il précise qu'il n'y a aucune difficulté pour communiquer les éléments du bilan.

S'agissant des dossiers qui ont été traités, il convient en effet que certains ont pu tarder mais que cette situation est due à des délais de procédure qui sont très atypiques en comparaison à la gestion de d'autres types d'aides publiques d'une façon générale.

Mme Catherine CIRON complète par une précision sur l'ensemble des actions menées dans le cadre du bilan. Elle indique qu'à chaque fois qu'un financement était débloqué par la Région, une délibération était présentée au conseil après avoir été examinée dans la commission concernée. Elle fait observer que les actions n'ont jamais été votées en bloc et que pour chaque action, des informations ont été communiquées dans les différentes commissions au fur et à mesure du déblocage financier.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 057 : Demande de financement LEADER au titre du Développement de l'axe « soutien à la vie associative » du projet social du Centre Socio Culturel par le recrutement d'un animateur-coordonateur**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 058 : Convention avec le SYDELA relative à la constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'énergie**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 059 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Petit-Auverné**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 060 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Soudan**

**Adoption à l'unanimité.**

M. Jean-Claude DESGUES remercie, au nom de la commune de Soudan, la décision du conseil communautaire.

- **Délibération n° 061 : Tarifs espace boutique de l'Office de Tourisme Intercommunal**

**Adoption à l'unanimité.**

*Economie*

- **Délibération n° 062 : Renouvellement des partenariats avec les chambres consulaires (période 2022 - 2024)**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 063 : Cession d'une parcelle au Groupe SF sur le Parc d'activités des Estuaires, Espace du Mortier à Derval**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 064 : Cession d'un foncier au Groupe QUEGUINER sur le Parc d'activités des Estuaires, Champ Jubin à Derval**

M. le Président précise, avant de soumettre au vote cette délibération, qu'il se réjouit de cette décision qui va permettre, grâce à l'implantation d'une nouvelle entreprise sur l'intercommunalité, de créer des emplois. Il fait le constat que ce parc d'activités à Derval se renforce et souligne qu'il ne peut y avoir d'avenir dans un territoire sans entreprise.

**Adoption à l'unanimité.**

## **Agriculture et Foirail**

- **Délibération n° 065 : Territoire Pilote Transmission : Partenariat avec la Région des Pays de la Loire et la Chambre d'Agriculture**

M. Bernard GAUDIN rappelle que ce dossier a été présenté en commission en présence d'élus et de techniciens de la Chambre d'Agriculture. Il indique qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le diagnostic réalisé, sur les orientations prises et sur le plan d'actions. Toutefois, il émet une observation sur la composition du comité de pilotage. Il lui semble qu'il n'y a pas que la Chambre d'Agriculture qui s'intéresse au sujet sur la transmission des exploitations. Il considère que d'autres organisations agricoles ou d'autres partenaires portent un intérêt à ce sujet.

Il convient que ces dernières sont citées dans la suite de la délibération mais considère, de son point de vue, l'intérêt que siège au comité de pilotage un des représentants d'autres organisations agricoles lesquelles développent également des actions pour la transmission des exploitations agricoles.

M. Bruno DEBRAY répond qu'un choix a été opéré. Il informe par ailleurs avoir reçu récemment des représentants du Groupement d'Agriculteurs Biologiques. Il a été convenu qu'ils seraient sollicités à chaque fois que la collectivité aura des projets ou des discussions en lien avec les thématiques qui les concernent.

**Adoption à l'unanimité.**

## **Personnel – Administration Générale et Mutualisation**

*Administration générale*

- **Délibération n° 066 : Rapport d'activités de la Communauté de Communes Châteaubriant -Derval / Année 2021**

M. Philippe DUGRAVOT informe qu'un film a été réalisé pour la présentation du rapport d'activités. Avant de le visionner, il souhaite profiter de l'occasion qui lui ait donnée pour saluer le travail réalisé par les 223 agents de la communauté de communes mais également saluer leur implication et leur investissement. Il précise qu'au cours de l'année 2021, 6 conseils communautaires ont été réunis pour 125 délibérations votées, 15 bureaux communautaires ont été réunis pour 13 décisions votées, 16 réunions de conférence des maires se sont tenues et 33 réunions de commissions permanentes, qui soulignent ainsi la vitalité de l'intercommunalité.

Projection du film de présentation du rapport d'activités

M. le Président indique que ce film est très riche. Il montre l'intérêt de l'intercommunalité au service des 26 communes et des plus de 44 000 citoyens.

Il évoque par ailleurs les agents de la collectivité sans quoi « rien ne pourrait se faire sans eux » et rappelle le film sur les métiers traduisant la reconnaissance du travail des agents dont ont été destinataires les communes. Ce film a été présenté aux agents réunis il y a quelques semaines à cette occasion.

Il estime que ceux qui ont travaillé à ce qu'est devenue la communauté de communes aujourd'hui ne peuvent être que satisfaits et il en est le premier.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 067: Modification de la liste des membres à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 068: Modification de la représentation à la commission consultative du SYDELA relative à la loi de Transition Energétique pour la croissance verte**

M. Philippe DUGRAVOT informe qu'il a participé avec M. Dominique DAVID la semaine dernière, à la matinale de l'énergie organisée par le SYDELA, lequel se nomme désormais Territoire d'Energie de Loire-Atlantique.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 069: Création d'un Espace France Services sur le quartier prioritaire de la Ville aux Roses à Châteaubriant**

Mme Brigitte MAISON formule une remarque sur le temps de travail. Il est en effet proposé de recruter un agent à mi-temps et un autre à 24 h. Elle souligne qu'une personne qui recherche du travail souhaitera plus qu'un mi-temps.

M. le Président répond qu'une personne qui souhaite compléter un mi-temps actuel pourrait être intéressée.

**Adoption à l'unanimité.**

## Personnel

### - Délibération n° 070 : Modification du tableau des effectifs

M. Bernard GAUDIN approuve la description des mouvements qui occasionnent les modifications apportées au tableau des effectifs.

**Adoption à l'unanimité.**

### - Délibération n° 071 : Modification du protocole d'accord du temps de travail

M. Bernard GAUDIN informe qu'il a lu un article dans la gazette des communes concernant ce sujet des congés, et des congés au-delà des 5 semaines obligatoires. Il a relevé que des discussions étaient en cours dans certaines collectivités sur des contreparties.

Il demande si dans le cadre des discussions qui se sont déroulées avec le Comité Technique, le sujet de contreparties a été évoqué par rapport à la réduction du nombre de jours de congés.

Il fait remarquer que dans les contreparties que certaines collectivités envisageaient, existaient des contreparties en termes de rémunération, de revalorisations, des contreparties en termes d'améliorations des conditions de travail, de temps d'échanges entre les agents, de temps conviviaux.

M. Philippe DUGRAVOT précise que dans le cadre des discussions avec le Comité Technique, la collectivité a, pour tenir compte des évolutions qui étaient demandées, intégré les modifications à apporter au sein du protocole d'accord du temps de travail et qui apparaissent page 6 du document, en termes de compensation de jours d'ancienneté sous forme de jours de RTT.

Il souligne que la discussion avec le Comité Technique a été particulièrement intéressante, fructueuse et négociée. Les représentants du personnel ont naturellement compris et intégré les demandes formulées par le Sous-Préfet auprès de la communauté de communes mais avec le souci de prendre en compte l'intérêt des personnels de la communauté de communes tel qu'il a été intégré dans le protocole d'accord à la page 6 du document.

**Adoption à l'unanimité.**

## Mobilité

### - Délibération n° 072 : Aménagement de continuités cyclables avec la zone d'activités économiques Horizon et le pôle scolaire public lycée/collège à Châteaubriant

**Adoption à l'unanimité.**

## Petite enfance et Jeunesse

### - Délibération n° 073 : Construction d'un multi accueil à la Borderie à Châteaubriant

M. Bernard GAUDIN formule une observation. Selon lui, ce nouveau multi-accueil est une réponse à un problème beaucoup plus large qui est exposé dans la délibération avec la baisse des effectifs des assistantes maternelles de 47 % en 5 ans. Il met l'accent sur l'âge des assistantes maternelles en activité aujourd'hui en indiquant que la pyramide des âges ne va pas dans le bon sens et risque d'accélérer cette tendance à la baisse des assistantes maternelles.

Il pense que le sujet de la garde des enfants est un sujet de territoire qui concerne l'ensemble des communes et la vitalité des communes et des centres-bourgs. Il estime que ce sujet doit être traité de la façon la plus large possible et la plus urgente possible. Il souligne par ailleurs les risques de fuite de scolarisation d'une commune vers l'autre. Il demande donc que ce sujet soit abordé rapidement et dès la rentrée.

Mme Marie-Pierre GUERIN souligne qu'il s'agit d'une observation.

M. Alain LE TOLGUENEC ajoute qu'il s'agit d'une observation et d'une demande car la situation se dégrade avec 47 % d'effectifs en moins. Il précise que même si un multi accueil est créé à Châteaubriant, le problème s'accroît pour toutes les autres communes.

Mme Marie-Pierre GUERIN rappelle la mise en place de la Convention Territoriale Globale à compter de l'année prochaine. Elle propose d'évoquer ce sujet à cette occasion.

Mme Catherine CIRON fait observer que le manque d'assistantes maternelles sur le territoire est aussi valable à Châteaubriant. Elle convient que le multi accueil va être créé sur la ville centre à la Borderie mais souligne l'activité économique très forte sur la ville. Les familles qui viennent travailler à Châteaubriant font garder leurs enfants sur la ville centre comme en témoignent la fréquentation relevée.

Elle insiste sur le fait que le multi accueil de la Borderie ne sera pas uniquement réservé aux enfants de Châteaubriant comme pour le P'tit Castel et la maison de l'enfant aujourd'hui. Elle pense qu'il était important de bien préciser ces éléments.

M. Alain LE TOLGUENEC souhaite connaître l'origine géographique des familles qui utilisent les services de la petite enfance.

M. Hervé DE TROGOFF pense qu'il n'est pas raisonnable de commencer la discussion dès à présent et que ce sujet devra faire l'objet d'une discussion ultérieure et approfondie.

M. le Président regrette que certains ne souhaitent pas échanger sur ce sujet. Le multi accueil est la concrétisation du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2019 et qui avait été préparé en commission et adopté par le conseil communautaire.

Il souligne par ailleurs que les 8 000 emplois sur la ville centre sont en général occupés à 80 % par des personnes extérieures à Châteaubriant. Ces salariés doivent également bénéficier des services à la petite enfance. Il considère que les personnes qui répondent aujourd'hui à des offres d'emplois sur le territoire doivent pouvoir compter sur des services de garde d'enfants.

Il rappelle la genèse du projet de réalisation de la Maison de l'enfant. Suite à la fusion entre les ex communautés de communes de l'Est Castelbriantais et du Castelbriantais, l'intercommunalité était passée de 12 à 19 communes. Lors de la réflexion sur cette opération de construction, les élus avaient décidé d'implanter la Maison de l'enfant, route de Juigné-des-Moutiers, à la sortie de la Ville, précisément pour le quartier Est.

Egalement, la halte-garderie Le P'tit Castel située à la Ville aux Roses qui n'ouvrait que 4 après-midis est devenue un multi accueil. Il fait remarquer qu'à ce jour, cet équipement accueille des enfants des familles provenant de 12 communes de l'intercommunalité.

Concernant le choix de la Borderie, M. le Président rappelle que la question s'était posée de savoir si le futur multi accueil devait être implanté dans un ancien chef-lieu de canton comme Rougé et s'il y avait une opportunité. La conclusion avait pris tout d'abord en compte la réalisation du pôle enfance à Moisdon-la Rivière, au sud du territoire qui n'était pas optimisé. Egalement, au vu des études réalisées, celles-ci démontraient à l'époque qu'une réalisation à Rougé n'allait pas donner satisfaction pour les personnes qui habitaient Noyal, Villepôt... et qui venaient travailler à Châteaubriant car elles n'allaient pas se rendre à Rougé déposer leurs enfants.

Il corrobore les propos de Mme Catherine CIRON sur le fait que la problématique des assistantes maternelles se pose dans les 26 communes de l'intercommunalité.

**Adoption à l'unanimité.**

## Culture

### **Délibération n° 074 : Convention partenariale du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval**

Mme Catherine CIRON propose de présenter ladite délibération en trois temps. Tout d'abord, un film de quatre minutes sera projeté et présentera les actions déjà menées sur l'ensemble du territoire. Puis, ensuite, elle donnera lecture de la délibération. Et enfin, un diaporama sera diffusé pour préciser les axes nouveaux du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval.

Projection du film

Mme Catherine CIRON illustre par quelques photos projetées, les différents axes qui seront développés sur les 4 années à venir. Elle rappelle la structuration du réseau de lecture publique qui existe depuis des années. Il s'agit du plus grand réseau de lecture de Loire-Atlantique. Il s'appuie sur 22 bibliothécaires professionnels et près de 210 bénévoles. Elle insiste sur un chiffre datant de 2019, avant COVID, qui met le plus en valeur l'activité dans les bibliothèques des 26 communes, il s'agit du nombre de passages d'élèves des classes primaires sur les communes et les collèges et lycées sur la ville centre et sur Derval.

Ce chiffre s'explique par la mobilisation des professeurs qui répondent aux appels à projets qui sont lancés par la collectivité sur différents parcours et qu'ils peuvent venir découvrir en étant accompagnés par les professionnels et/ou les bénévoles selon les programmes scolaires menés.

Elle fait observer que le réseau de lecture publique se professionnalise de plus en plus et informe que l'Avant-Projet est presque terminé concernant la construction de la bibliothèque de Saint-Vincent des Landes. Elle précise qu'il restera à réaliser la bibliothèque de Saint-Aubin des Châteaux.

Mme Catherine CIRON indique que les bibliothèques sont des lieux de culture de proximité dans chacune des communes. Elle considère qu'un des enjeux est d'attirer encore plus les habitants dans ces lieux de proximité. Le PCT s'emploiera à relever ce défi. Cet axe est très important.

Elle expose un axe qui existait et qui a été repris dans le film, il s'agit du développement de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle des 26 communes. Elle souligne que ce sont 6 000 jeunes qui sont concernés sur le territoire. Elle informe que la semaine dernière, au Conseil Départemental, a été présenté en commission permanente, le PCT Châteaubriant-Derval. Elle indique qu'il a été précisé que la communauté de communes était une des rares intercommunalités à avoir fait autant d'actions dans ce domaine.

Elle indique que les photos projetées montrent des exemples d'actions et notamment les interventions des professeurs du conservatoire dans les écoles qui représentent 3 800 élèves cette année, qui ont pu bénéficier de ces interventions. Ces dernières se traduisent par deux soirées musicales dénommées Festimômes. Elle précise que toutes les classes ne se produisent pas mais une attention est apportée pour que les élèves des différentes communes participent à ces spectacles.

Elle cite un autre axe, les parcours d'éducation artistique et culturelle dans le domaine de l'art. Elle rappelle à ce titre le partenariat avec le Fonds Régional de l'Art Contemporain (FRAC) et précise que des classes étaient venues visiter une exposition à la Galerie de Derval, dans la salle devant la bibliothèque.

Elle expose également, le parcours de danse, en indiquant que les parcours existent aussi dans le domaine de l'histoire et du patrimoine. Ce parcours a été expérimenté cette année. Des élèves du territoire se sont déplacés au mémorial de Caen. Elle annonce que l'axe histoire et patrimoine va être reconduit car il fait partie des futurs axes du PCT.

Mme Catherine CIRON indique que des parcours d'éducation artistique existent également dans le domaine du théâtre d'objet, des marionnettes, du cirque et de la danse. Ce programme est très riche avec 33 parcours proposés. Elle précise que ceux-ci sont adressés aux écoles dès le mois de juin et qu'il revient aux écoles de se positionner sur ces parcours.

A travers la galerie d'art, située rue de Couéré à Châteaubriant, elle cite également la présence d'une programmation artistique couplée avec ces parcours d'éducation artistique et culturelle. Elle montre une affiche sur la bête de Béré qui illustre la présence des artistes sur le territoire en résidence. Ces artistes résident dans la maison de René Guy et Hélène CADOU. Elle souligne que ce ne sont pas que des artistes liés à la littérature car sur la bête de Béré, il s'agit d'une artiste dans le domaine du cinéma qui est présente et qui est intervenue dans certaines classes du territoire. Elle précise que cet axe est à optimiser.

Elle présente l'axe 3 qui sera également optimisé. Elle résume cet axe au travers de 3 photographies avec le conservatoire intercommunal de musique danse et d'art dramatique qui compte 32 professeurs, le pôle musical créé lors de la fusion avec la communauté de communes du Secteur de Derval géré par l'association Musique aux Champs qui aujourd'hui a fusionné avec les potes des 7 lieux à travers la nouvelle appellation BARAKATOUS, puis enfin le studio intercommunal de musique, que l'intercommunalité a entièrement financé, et qui est mis en gestion à l'association AUBIN D'SON financée par la collectivité dans son fonctionnement. Ces équipements concourent à soutenir l'enseignement artistique et culturel et les pratiques amateurs sur le territoire.

Mme Catherine CIRON présente les deux autres axes qui sont nouveaux pour le PCT car il s'agit d'une programmation de territoire. Avant d'expliquer plus en détails cet axe, elle souhaiterait revenir sur la méthodologie appliquée pour travailler le PCT en partenariat avec le Département. Elle précise que le dispositif est proposé par le Département, par la DRAC mais aussi par le comité de pilotage composé des 26 maires. Elle souhaitait à ce titre remercier, les maires ou leurs délégués à la culture qui les ont représentés et qui étaient présents lors des comités de pilotage.

Elle rappelle que ce sont 3 comités de pilotage d'élus qui se sont tenus au cours desquels un travail a été mené autour des axes à conserver ou à créer de façon nouvelle.

Elle en profite également pour remercier les élus d'avoir participé aux ateliers qui leur étaient dédiés où chacun a pu s'exprimer sur ce qu'il souhaitait sur le territoire. A travers eux, elle souhaite remercier les conseillers municipaux des communes qui ont assisté aux réunions avec le cabinet qui a accompagné la communauté de communes pour construire ce PCT. Elle rappelle que 7 réunions se sont déroulées sur le territoire en présence des conseillers municipaux auxquelles s'ajoutent 4 ateliers avec les différents acteurs du territoire puis les rencontres avec les opérateurs structurants de la commune et des présentations en bureau communautaire et conférence des maires.

Quant à l'axe 4, intitulé « programmation de territoire », il va être travaillé avec la constitution d'un comité de programmation qui existe déjà mais qui va être encore plus optimisé avec la volonté de construire une programmation nouvelle sur le territoire.

Elle fait remarquer qu'à travers le film, existent déjà des propositions culturelles et qu'elles vont se poursuivre bien évidemment. Elle indique le souhait de la collectivité de tendre vers une identité du territoire qui identifiera clairement l'intercommunalité lors d'événements très importants, des moments phares tout au long de l'année culturelle en prenant appui sur des bassins de vie. Elle prend pour exemples deux événements très importants que la communauté de communes a créés et qui vont se dérouler ce week-end avec les Divas du Jazz à Châteaubriant et à Moisdon la Rivière. Elle précise que cet événement se déploiera sur d'autres lieux de l'intercommunalité. S'agissant des Intercalées, elle fait remarquer que ce sont des événements qui identifient clairement le territoire.

Concernant cette future programmation de territoire, elle informe que la communauté de communes souhaite la mettre en place en 2023-2024 et qu'il convient de la réfléchir au préalable et lui trouver une thématique qui va permettre en tant qu'intercommunalité d'être reconnue et démarquée sur les actions menées dans le domaine de la culture.

Afin de nourrir cette programmation, Mme Catherine CIRON indique que des actions vont être poursuivies telles l'éducation artistique et culturelle, l'accueil des artistes, le partenariat avec le Théâtre de Verre et tous les éléments d'une politique décentralisée avec également, l'association des acteurs culturels du territoire qui jouent un rôle très important dans les communes.

Elle souligne que le PCT est organisé par la communauté de communes mais que la culture existe également dans les communes. Elle rappelle qu'il s'agit d'une compétence partagée et que chaque commune peut aussi soumettre des propositions tout comme les associations des communes.

A ce titre, elle précise que la collectivité a pensé lancer un appel à projet associatif expérimental qui va être présenté aux associations et qui sera vraisemblablement prêt à être mis en place pour la saison 2023/2024.

Cette présentation sera réalisée avec l'appui de la référente des associations qui est basée au centre socio culturel intercommunal et qui a pour fonction d'accompagner le tissu associatif.

Mme Catherine CIRON a conscience que ce programme est extrêmement ambitieux sur le territoire et propose à ce titre le recrutement d'un chargé ou d'une chargée de programmation de territoire qui assurera également une partie médiation.

En ce qui concerne l'axe 5, elle précise que tous les éléments présentés précédemment vont être travaillés de façon transversale à partir des richesses patrimoniales présentes sur le territoire. Quelques photos sont projetées et représentent quelques exemples de toute la richesse du patrimoine de l'intercommunalité.

Elle fait observer que le patrimoine peut se décliner sous différentes formes, le patrimoine bâtementaire, le patrimoine oral, immatériel qui existe sur l'intercommunalité et qu'il faut faire vivre. Elle cite pour exemple les journées du patrimoine 2021, menées en partenariat avec l'association la Pastourelle de Jans au cours desquelles des cartes postales sur les costumes traditionnels des communes avaient été collectées. Elle précise que du collage urbain avait également été réalisé à Jans, Ruffigné et à Saint-Julien de Vouvantes.

Elle remercie à nouveau tous ceux qui ont participé aux différents échanges depuis plus d'une année et demi sur le PCT de façon extrêmement riche et partenariale. Puis, elle tient également à remercier Aude FOSSET, Directrice du pôle Culture, présente ce soir qui a accompagné toute la démarche et qui a réalisé un énorme travail sur l'ensemble des 26 communes.

M. le Président tient à remercier Mme Catherine CIRON et Aude FOSSET de l'aboutissement de la démarche. Il souligne que la Culture est une marque du territoire intercommunal. Concernant le réseau de lecture qui compte à ce jour 22 bibliothèques sur le territoire, il espère que la 23<sup>ème</sup> ouvrira en 2024 à Saint Vincent des Landes et non pas en 2023, viendra ensuite le projet de construction à Saint Aubin des Châteaux.

Mme Catherine CIRON précise que ce PCT a été présenté au Département en commission permanente et qu'il a été voté à l'unanimité.

M. le Président s'interroge sur l'obtention de subventions pour ce projet.

Mme Catherine CIRON précise qu'un travail a été engagé sur ce sujet en collaboration avec la Vice-Présidente à la Culture au Département.

M. Bernard GAUDIN reprend les axes du PCT qui ont été présentés comprenant les 3 axes à optimiser et les 2 nouveaux axes. Il souhaiterait faire quelques remarques sur les 3 axes à optimiser. Concernant le 1<sup>er</sup> axe qui porte sur l'optimisation de la lecture publique, il se dit satisfait des équipements existants dans chaque commune. Il fait remarquer que les chiffres de fréquentation de prêts communiqués datent de 2019, compte tenu des 2 années passées avec le contexte sanitaire. Il fait toutefois le constat que la reprise est assez difficile et qu'elle a d'ailleurs été reconnue en commission. Il apparaît selon lui qu'un certain nombre de locaux et de médiathèques et bibliothèques sont aujourd'hui peu fréquentés ou pas suffisamment. Il précise que la question du tiers lieu a parfois été abordée. Il aurait souhaité que dans les projets qui pourraient compléter le Projet Culturel de Territoire que puisse être expérimenté un tiers lieu dans une des bibliothèques de l'intercommunalité de façon à imaginer des évolutions dans la fréquentation des lieux culturels.

Il souhaiterait aussi insister sur l'aspect de la médiation concernant le volet de développement de l'éducation artistique et culturelle. Il constate que ce point n'apparaît pas clairement alors qu'il en avait été discuté en commission. Il met en avant le fait que la culture ne s'adresse pas seulement à une catégorie d'âge mais à toutes les catégories d'âges et à toutes les catégories sociales afin que tout le monde puisse aborder la pratique culturelle et s'enrichir. Par conséquent, il lui semble donc que cet aspect médiation doit apparaître fermement et clairement.

Sur l'idée de l'expression et de la pratique musicale, il indique que deux lieux existent aujourd'hui pour apprendre la musique, à savoir le conservatoire intercommunal et l'association la Barakatous avec sa section musique. Il remarque qu'aucune précision n'est donnée sur le rapprochement de ces deux lieux et de ces deux statuts. Il indique qu'il y a un conservatoire intercommunal d'un côté avec des cycles de formation et de l'autre un lieu associatif. Il demande s'il pourrait être envisagé que soient réunis ces deux lieux avec un statut unique, c'est-à-dire un conservatoire avec une antenne.

S'agissant des deux autres axes qui sont des axes présentés comme nouveaux, et notamment le premier qui concerne la programmation culturelle, il pense que l'idée d'avoir une programmation culturelle qui s'organise au niveau du territoire est bonne tout comme le fait qu'un comité de programmation réfléchisse à cette organisation et qu'un appel à projets du point de vue expérimental soit lancé.

Toutefois, selon M. Bernard GAUDIN, il manque des éléments concernant les associations et notamment sur la manière dont elles seront mobilisées ainsi que sur le budget que l'intercommunalité va consacrer au développement culturel en soutenant les associations. Il considère que la notion de budget consacré à la pratique culturelle manque et qu'elle devrait apparaître dans le cadre du Projet Culturel de Territoire.

Concernant le 5<sup>ème</sup> axe qui porte sur le patrimoine, il partage l'idée de ne pas se renfermer vers une procédure de ville d'art et d'histoire mais au contraire, que puisse être regardé, situation par situation, lieu par lieu, la manière de les développer, de les intégrer dans l'espace de vie, et comment pourraient-ils servir de lieux de détente pour les habitants.

Mme Marie-Pierre GUERIN répond au premier point soulevé. Concernant la fréquentation des bibliothèques, elle rappelle avoir évoqué dans une délibération précédente le sujet de la parentalité avec la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents et rappelle qu'il avait été décidé d'installer ces lieux, dans les bibliothèques et médiathèques. Elle précise que le projet avance et que deux bibliothèques ont été retenues à l'est et à l'ouest du territoire à titre d'expérimentation. Il restera à déterminer d'autres lieux dans un second temps mais l'objectif était de valoriser les bibliothèques sur le territoire.

Elle fait part des contraintes d'installation du LAEP dans les bibliothèques mais en tant qu'élue, elle informe avoir insisté pour que ce projet se réalise dans ces lieux. L'objectif est également d'inciter les personnes qui se déplaceront au LAEP, à lire.

M. Hervé de TROGOFF communique les chiffres de la médiathèque de Marsac sur Don au sein de laquelle ont été enregistrés 8 emprunts en moyenne par an et par personne. Il fait observer que ce chiffre est plus important que dans les autres bibliothèques municipales et en est très surpris.

M. le Président prend pour exemple la commune du Petit-Auverné en rappelant que la communauté de communes a acquis le Manoir de la Renaudière pour y installer la bibliothèque et en faire un lieu de vie. La collectivité n'a pas attribué de fonds de concours pour cette opération mais a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Selon lui, il faut faire vivre les bibliothèques au regard des nouvelles habitudes. D'autres moyens d'occupation des bibliothèques doivent ainsi être trouvés et Mme Marie-Pierre GUERIN en a cité un.

Il souligne qu'entre le moment où la médiathèque a été inaugurée en 2006 et le réseau de lecture qui s'est développé depuis, les pratiques ont évolué. Les enfants possèdent désormais des écrans avec des accès à internet.

Néanmoins, les chiffres communiqués précédemment permettent de se rendre compte que la lecture est indispensable.

M. Sébastien CROSSOUARD précise que la rénovation de la bibliothèque du Grand-Auverné date de 2017. Depuis cette date, est installée également au sein des locaux de la bibliothèque l'accueil périscolaire. Cette organisation apporte toute satisfaction. Les enfants accueillis à l'accueil périscolaire empruntent plus de livres du fait qu'ils soient présents matin et soir à la bibliothèque.

Mme Marie-Irène BOUIN confirme également qu'à Jans les enfants accueillis à l'accueil périscolaire peuvent aller dans la bibliothèque.

Mme Catherine CIRON répond aux remarques de M. Bernard GAUDIN. Sur le sujet de la médiation, elle considère en effet qu'il est très important par rapport à ce PCT. C'est pourquoi, il est bien considéré comme un signe fort avec le recrutement d'une chargée de programmation de territoire avec l'axe médiation, comme évoqué précédemment. Elle souligne que ce recrutement a d'ailleurs été évoqué dans la délibération lue précédemment par M. Philippe DUGRAVOT.

Elle fait remarquer que cette création de poste démontre la volonté de travailler sur la médiation sachant qu'un agent assure déjà cette mission en lien avec les écoles, les Espaces de Vie Sociale, les différents autres groupes de public, les EHPAD, les IME et l'EHRETIA pour exemples. Elle confirme donc que la médiation est bien au cœur du projet.

S'agissant des deux lieux de pratique amateur, elle précise que la rencontre entre le conservatoire et l'association LA BARAKATOUS avec sa section musique existe déjà avec des projets pédagogiques conjoints. Certains professeurs de l'association sont parfois également professeurs au conservatoire. Elle reprend les propos de M. Bernard GAUDIN sur l'idée d'un statut unique, en soulignant que le PCT ne réglera pas cette situation du statut.

Concernant la programmation culturelle, en lien avec les associations, Mme Catherine CIRON rappelle que cet appel à projet associatif expérimental avait été évoqué en commission. Elle souligne que le mot « expérimental » souhaité par M. GAUDIN a été retenu. Elle relève qu'il est en effet important d'accompagner les associations. C'est pourquoi, comme elle l'a évoqué précédemment, l'agent en charge au Centre Socio Culturel de la vie associative sur l'ensemble des communes, aura pour mission d'accompagner les associations afin de pouvoir construire cet appel à projet.

**Adoption à l'unanimité.**

## Environnement

- **Délibération n° 075 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif - Année 2021**

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 076 : Présentation des rapports d'activités du Syndicat Chère-Don-Isac et du Syndicat de Bassin de l'Oudon - Année 2021**

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 077 : Solarisation du patrimoine bâti de la communauté de communes**

M. François-Xavier LE HECHO s'adresse à l'ensemble des conseillers en précisant qu'il y a un an, il avait travaillé longuement sur cette idée avec M. Jacques LEMAITRE, ancien élu bien identifié sur le territoire. Il avait d'ailleurs évoqué ce sujet à l'occasion de deux commissions en 2021 puis personnellement à M. le Président ainsi qu'à M. Romain PRIOU.

Il se réjouit d'avoir été entendu sur ce projet. Il est toutefois moins satisfait sur le fait qu'étant à l'origine de l'idée, il n'ait pas pu participer plus activement aux finalités du projet.

Il relève que le mix énergétique et le solaire sont de bonnes idées comme l'illustrent les rendements de la centrale solaire de Châteaubriant avec des records de production qui ont été battus.

Il considère que le projet proposé est bon mais insuffisant. Le projet initial qui a été travaillé était censé croiser de la production à travers un hydrauliseur hydrogène et une possibilité de mettre en place des bus hydrogènes qui auraient permis du transport et du développement des mobilités pour tout le territoire.

Il trouve dommage de ne pas aller plus loin sur ce projet et informe qu'il s'abstiendra donc sur cette délibération pour marquer son mécontentement.

M. le Président répond que des personnes peuvent avoir de bonnes idées mais qu'il est primordial de les confier à un organisme dont le professionnalisme est reconnu, en l'occurrence dans ce dossier le SYDELA, qui en assurera la mise en œuvre.

Il précise que le foirail a été proposé mais que d'autres bâtiments peuvent être concernés par la solarisation. Les bonnes idées seront associées aux réflexions engagées par les professionnels du SYDELA

M. Dominique DAVID explique que les technologies et les données d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier, c'est la raison pour laquelle le SYDELA a participé à ce programme ACTEE qui s'est traduit par un certain nombre de réunions sur tous les territoires. Il indique qu'il est prévisible en vue de la loi programmée sur les économies d'énergie, que les collectivités rencontrent un certain nombre de contraintes et notamment sur leurs bâtiments.

Il considère que ce sont des sujets très techniques et à ce titre, se réjouit que le SYDELA ait pris ce programme en charge et puisse apporter le soutien nécessaire aux communes adhérentes.

M. Bernard GAUDIN déclare, qu'à titre personnel, il approuve totalement la convention avec le SYDELA dont l'objet est de réaliser un inventaire le plus large possible de toutes les surfaces qui peuvent permettre de produire de l'énergie à partir du photovoltaïque.

Il rappelle les discussions qui se sont tenues en commission sur le fait que cet inventaire concernait l'ensemble des bâtiments intercommunaux et qu'il eut été opportun de l'élargir aussi à ceux des communes, des friches industrielles, des centres d'enfouissement ou de carrières... Il lui semble par conséquent intéressant d'élargir le partenariat avec le SYDELA à ces différents lieux. Il ajoute que le cadre du PCAET pourrait être utilisé pour intégrer cette réflexion.

M. Sébastien CROSSOUARD fait observer que des audits énergétiques ont été réalisés dans d'autres communes et non pas seulement sur les bâtiments intercommunaux.

M. Bernard GAUDIN précise qu'il serait souhaitable de réaliser un inventaire unique avec l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux..

M. Sébastien CROSSOUARD indique que 15 communes sont adhérentes au Conseil en Energie Partagée avec le SYDELA, et 5 autres ont déjà réalisé des diagnostics sur leurs bâtiments. Il conviendra par la suite de constater si des investissements suivront ou pas.

Concernant les anciennes carrières évoquées précédemment par M. Bernard GAUDIN, il annonce que des projets sont en cours sur le territoire et qui ne sont pas forcément menés par les collectivités car faisant l'objet de projets privés. Il souligne que ce ne sont pas les collectivités qui assureront la gestion de ces projets.

En s'adressant à M. François-Xavier LE HECHO qui évoquait précédemment les stations hydrogènes, M. Sébastien CROSSOUARD reconnaît que l'idée aurait pu être intéressante. Toutefois, il insiste sur le fait qu'aujourd'hui, il est relevé que les investissements inhérents sont extrêmement coûteux. Il rappelle que ce sujet avait été évoqué en commission lors de laquelle avait été précisé qu'un travail de recensement des entreprises du territoire intéressées par l'hydrogène était en cours.

M. le Président informe qu'une réunion s'est tenue il y a quelques jours avec les chefs d'entreprises sur le sujet de l'hydrogène. Il souligne que ce sujet est très complexe. S'agissant de la délibération, il pensait qu'elle aurait fait l'unanimité.

En matière d'énergies renouvelables, il souligne avec satisfaction que l'intercommunalité possède un PCAET extrêmement en avance. La communauté de communes est en effet une des rares intercommunalités à avoir pris autant d'avance. Il rappelle l'existence sur la ville centre de la chaufferie bois et de la centrale solaire thermique.

M. le Président déduit que M. François-Xavier LE HECHO n'est pas contre la délibération mais contre le choix du SYDELA pour piloter ce projet. Il met en évidence le fait que le SYDELA fait l'unanimité au sein du Département car les collectivités y sont adhérentes. Par ailleurs, ce syndicat est composé d'ingénieurs.

Il cite l'exemple de la centrale solaire thermique, équipement unique en France, dont l'inauguration le 7 juillet 2017 avait rassemblé la Préfète, le Président National de l'ADEME et le Président Directeur Général du groupe ENGIE, M. Gérard MESTRALLET. Il rappelle que lorsque la ville avait sollicité une subvention au titre du programme LEADER 2014 – 2020, seul M. Bernard GAUDIN avait voté contre.

M. Bernard GAUDIN traite le Président de menteur et assure avoir voté cette délibération.

M. le Président confirme au contraire que M. Bernard GAUDIN n'a pas voté cette délibération.

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. François-Xavier LE HECHO)**

## **Equilibre et développement du territoire – Habitat - Urbanisme**

- **Délibération n° 078 : Convention cadre de partenariat opérationnel avec la Société Publique Locale « Loire Atlantique Développement »**

M. Bernard GAUDIN précise qu'il approuve la convention de partenariat avec SLP Loire Atlantique Développement afin que celle-ci soit renforcée et qu'elle s'applique. Il rappelle par ailleurs qu'il s'est déjà exprimé sur les deux contenus d'étude et en particulier celui sur le camping pour lequel, il ne partage pas l'idée.

**Adoption à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée et leur souhaite de bonnes vacances.

Le Président,

Alain HUNAULT